

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 Avril 2021

- **01 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal**
- Approuvé à l'unanimité

Session ordinaire du 08 Avril 2021

Choix de la ou du secrétaire de séance :

Marie-Françoise VIDAL a été nommée secrétaire de séance

12 Présents –

2 Excusés : BIASI Céline, pouvoir à Jean CHALDUC – ROMO Samuel, pouvoir à Sabine CATTANEO

1 Absent : Nelson MARME

- **02 Objet : Vote des subventions 2020 aux associations**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions accordées aux associations par la commune de Lavelanet de Comminges en 2021 :

Comité des fêtes	6500
Troisième âge	500
Amicale Sapeurs-Pompiers	500
Club Football du Volvestre	500
Chasse	500
Pétanque	500
Association Parents d'élèves	500
Théâtre	500
Bibliothèque	500
Mathieu Barel House	300
Radio galaxie	100
Rugby de Cazères	250
CRIC CRAC	150
Lavelanet Associations	500
Corps in Mobilis	500

Le conseil municipal entendu cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **Vote les montants de subventions allouées pour l'année 2021, comme exposé sur le tableau ci-dessus. 14 Pour- 1 Abstention**

- **03 : Objet : Vote du Budget primitif**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles.

Le conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

De voter le budget comme indiqué ci-dessous :

Section fonctionnement

Dépenses : 532 900.16 €

Recettes : 532 900.16 €

Section investissement

Dépenses : 720 000.64 €

Recettes : 720 000.64 €

Note :

Le budget est divisé en 2 sections : fonctionnement et Investissement

A : La section de FONCTIONNEMENT comprend les opérations de gestion courante :

Dépenses de fonctionnement :

- Les frais de personnel,
- Les intérêts de la dette,
- Les subventions aux associations,
- L'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, soit 110159 € cette année).

Recettes de fonctionnement :

- Les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, contribution économique territoriale),
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat,
- Les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Les dépenses relatives au système d'assainissement collectif, à l'entretien des voies communales et des cimetières, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement doivent être obligatoirement inscrites au budget et réalisées.

B : La section d'INVESTISSEMENT comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Dépenses d'investissements :

- Les travaux neufs,
- Les grosses réparations,
- Les acquisitions de terrains et d'immeubles,
- Le remboursement du capital des emprunts.

Recettes d'investissements :

- Les subventions d'investissement,
 - Les fonds de concours à recevoir,
 - Les ventes de terrains et d'immeubles,
 - Les emprunts,
 - Les reversements du fonds de compensation de la TVA,
 - L'autofinancement.
-
- **L'autofinancement** fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.
 - Plus cet autofinancement est important, plus la commune a de possibilités d'investir, et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité, tant vis-à-vis d'une population nouvelle que vis-à-vis d'agents économiques cherchant à s'implanter. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible.

- **04 Fixation du taux des contributions directes 2021**

Il est proposé de **ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020** en tenant compte des effets de la réforme :

Taux TFB : 30.71 (soit 8.81 communale et 21.90 départementale)
Taux TFNB : 65.27
CFE : 2.59

Le conseil municipal décide d'établir comme proposé ci-dessus les taux de contributions directes pour l'année 2021

Rappel : Taux 2020

Taux TH : 14.35
Taux TFB : 8.81
Taux TFNB : 65.27
CFE : 2.59

NOTE :

En 2021 la taxe d'habitation disparaît. A la Taxe Foncière Non Bâtie se rajoute la Taxe départementale (soit 8.81 communale et 21.90 départementale)

Un taux correcteur calculé par la Trésorerie est appliquée pour les communes surcompensées avec une différence supérieure à 10 000€. Pour Lavelanet de Comminges le taux est fixé à 0.798561

Lexique :

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (Energie, transport Ferroviaire, Télécommunication)

TFB : taxe foncière Bâtie - **TFNB** : Taxe foncière Non Bâtie

Allocations Compensatrices viennent en diminution du produit global attendu de la fiscalité directe locale pour la détermination du produit attendu des quatre taxes directes locales. Le montant des allocations revenant aux EPCI figure sur les états de notification transmis en début d'année.

FNGIR : Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser pour chaque commune et Etablissement Public de Coopération Intercommunal (CCV) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (Point 2.1 de l'Article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30/12/2009 de finances pour 2010)

Une communication sera faite dans le bulletin municipal pour expliquer que la municipalité n'augmente pas le taux communal.

05 Objet : Prêts bancaires à réaliser pour les investissements communaux 2021 **FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)**

Monsieur le maire rappelle qu'il convient d'assurer le financement des travaux décidés pour l'année 2021 par le biais de prêts relais FCTVA.

Le montant total de la TVA pour les investissements prévus en 2021 est aujourd'hui de 100 251.25€

3 banques ont été contactées.

- Banque Populaire qui a décliné faute de temps (réponse téléphonique)
 - Caisse d'Epargne Réponse : « Après étude de votre demande et des comptes administratifs 2019 de votre commune, nous sommes au regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre besoin en financement. »
 - La Crédit Agricole qui nous a proposé une offre de prêt relais subvention, une offre de prêt relais FCTVA ainsi que 3 offres de prêt Moyen-long terme
- Aujourd'hui nous statuons sur l'unique offre de prêt relais FCTVA reçue du Crédit Agricole :

Proposition crédit agricole :

Montant	Durée	Périodicité	Taux d'intérêt	Montant échéance (1)	Montant de la dernière échéance
100 000 €	02 ans	Annuelle	0.70%	700 €	100 700 €

(1) Le montant définitif des intérêts de la 1^{ère} échéance sera fonction du nombre de jours exacts entre la date de déblocage des fonds et la date de la 1^{ère} échéance.

(2) Frais de Dossier : 150 €

1) Un financement relais en attente du versement du FCTVA :

- Un prêt relais d'un montant de 100 000 € € à un taux fixe de 0.70 % sur une durée de 24 mois, échéance annuelle et remboursement du capital in fine.
- Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans pénalité, sous réserve du préavis requis au contrat.
- Frais de dossier : 150 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que les documents y afférent,

S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement des emprunts

06 Objet Prêt bancaire Long Terme à réaliser pour les investissements communaux 2021

Monsieur le maire rappelle qu'il convient d'assurer le financement des travaux décidés pour l'année 2021 par le biais d'un prêt long terme.

Le montant total des investissements prévus en 2021 est aujourd'hui de 301 513.93 €

3 banques ont été contactées.

- Banque Populaire qui a décliné faute de temps (réponse téléphonique)
 - Caisse d'Epargne Réponse : « Après étude de votre demande et des comptes administratifs 2019 de votre commune, nous sommes au regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre besoin en financement. »
 - La Crédit Agricole qui nous a proposé une offre de prêt relais subvention, une offre de prêt relais FCTVA ainsi que 3 offres de prêt Moyen-long terme
- Aujourd'hui nous statuons sur l'unique offre de prêt Long Terme reçue du Crédit Agricole :

Proposition crédit agricole :

Montant	Durée	Périodicité	Taux d'intérêt	Montant échéance (1)	Coût Total du Crédit (1)
63 278 €	15 ans	Trimestrielle	1.0 %	1137.01 €	4 943.20 €
	20 ans		1.20 %	890.87 €	7 991.60 €
	25 ans		1.30 %	742.19 €	10 941.00 €

(3) Le montant définitif des intérêts de la 1^{ère} échéance sera fonction du nombre de jours exacts entre la date de déblocage des fonds et la date de la 1^{ère} échéance.

(4) Frais de Dossier : 100 €

. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'emprunt tels que défini ci-dessous,
- D'Autoriser le Maire à le réaliser auprès du Crédit agricole comme suit :

Un financement long terme :

- **D'un montant de 63 278 € sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 1.20%, avec remboursement trimestriel à échéances constantes selon les caractéristiques suivantes :**
- **Echéance constante trimestrielle de 890.87 € , soit 3 563.48 €/ An;**
- **Frais de dossier : 100.00 euros.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que les documents y afférent,
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement des emprunts réalisés.

07 Questions Diverses

Quelques échanges sur les dégradations faites au le chalet situé sur la place de la salle des fêtes. Il sera démonté si la structure ne permet plus d'assurer la sécurité des personnes et si la propreté continue de n'être pas respectée, même si l'équipe municipale souhaite que les jeunes aient un endroit où se retrouver. L'installation de 2 buts de foot sur la partie en herbe parallèle au terrain de tennis ainsi qu'un panier de basket sur la partie bétonnée offrira la possibilité de pratiquer des activités sportives. Le city-parc situé rue des noisetiers sera alors strictement réservé à l'école et interdit au public.

Projet de création d'un local clos contre le bâtiment des services techniques pour stocker, le temps de la location de la maison des associations, le matériel et fournitures de l'Inter-associations. Ce local pourra ensuite servir de lieu de rangement au matériel communal.

Bertrand Henry signale l'installation d'un panneau publicitaire sur la façade d'une maison à l'angle du chemin de la Pigote et de la RD8. Il trouve que cela ne s'intègre dans le village.

Pour réglementer l'affichage publicitaire la commune doit se doter d'un Règlement local de Publicité, ce qui n'est le cas actuellement.

Fin de la séance du conseil municipal : 21h40

Date Prochain conseil le : jeudi 06 mai 2021 à 20h30

Marie-Françoise VIDAL

Le maire Jean CHALDUC